



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article L.19, du code électoral, la Commission de Contrôle des révisions des listes électorales se réunira en séance publique le Lundi 1^{er} Décembre à 17h en Mairie, en Salle des Commissions.

Ordre du jour :

La Commission procédera au Contrôle des inscriptions et radiations depuis la dernière réunion et statuera sur les éventuels recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs.

Fait à Port-de-Bouc, le 17 novembre 2025

Le Maire



Laurent BELSOLA